Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212901615-20260309-DCM2026_2_13-DE

VILLE DE PLEUVEN

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, ROUÉ Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

POUVOIR : a donné pouvoir CARIOU Philippe à LAGADIC Christophe

EXCUSEE : CARLIER Morgane

Secrétaire de séance : LE BER Caroline

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19
PRESENTS A LA SEANCE : 17
DATE DE LA CONVOCATION : 03 MARS 2026
DATE D'AFFICHAGE : 04 MARS 2026

DCM N°2026-2-13
Objet : FIXATION DES TARIFS DES CAMPS D'ETE 2026 ORGANISES PAR L'ALSH de Pleuven

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Il est proposé de fixer les tarifs des camps d'été 2026 organisés par la Maison des Enfants et des Loisirs (ALSH 3/12 ans) comme suit :

TARIF JOURNEE CAMP ALSH en fonction du Q.F.					
0-500 €	501 -900 €	901-1150 €	1151 - 1400 €	1401 - 1650 €	>1650 €
14.90 €	20.30 €	24.55 €	28.85 €	33.20 €	37.35 €

Entendu le rapport de Monsieur le Maire qui présente les différents camps,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

- **FIXE** les tarifs des camps d'été 2026 organisés par l'ALSH comme présentés ci-dessus.

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
David DEL NERO

MAIRIE DE PLEUVEN FINISTÈRE